



Introduction

Voici la 12ème édition du Rétro Classic News, le seul magazine distribué gratuitement aux amateurs de véhicules anciens. Les habitués savent que ce magazine est envoyé deux fois par an (février et août) aux amateurs qui sont repris dans le fichier d'adresses de la FBVA. Les nouveaux venus seront peut-être surpris de recevoir ce magazine gratuitement ! Nous rappelons que ceci est le moyen de communication entre votre fédération et les amateurs de véhicules anciens, et il a pour but de vous informer correctement de tout ce qui touche le véhicule ancien. Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition.

La FBVA

Retro Classic News

Les anciens numéros de ce Retro Classic News sont disponibles sur notre site internet www.fbva.be rubrique 'Magazine'.

Régularisation des déclarations ancêtres

Quel succès ! Plus de 2500 dossiers ont été envoyés à notre fédération pour obtenir le cachet du SPF mobilité et transports (DIV). Nous tenons d'abord à remercier au nom de tous les amateurs de véhicules anciens, les responsables de ce service pour avoir collaboré à cette procédure de régularisation.

99,3 % des dossiers ont été retournés au propriétaire avec le cachet nécessaire pour prouver que le véhicule est dispensé de contrôle technique. Seulement 0,7 % a été refusé pour des raisons diverses comme par exemple :

- Le véhicule est déjà immatriculé en plaque O
- Le véhicule n'est plus immatriculé
- Le véhicule est toujours immatriculé au nom d'une personne décédée
- ...

Nous rappelons ci-après les restrictions de l'usage de la plaque O ou des véhicules en plaque normale et en possession de la déclaration ancêtre.

Le véhicule ancien n'est utilisé qu'exceptionnellement sur la voie publique, soit pour des essais en vue de ces manifestations (essais réalisés entre le lever du jour et la tombée de la nuit et dans un rayon de 25 kms), soit à l'occasion des manifestations dûment autorisées, soit pour se rendre à ces manifestations.

Questions souvent posées :

Qu'est ce qu'une manifestation dûment autorisée?

Il n'y a pas de définition précise à ce sujet et, à l'époque, nous avons eu comme réponse du ministère : 'Tout ce qui n'est pas défendu est autorisé'. Ceci est tout à fait logique et veut dire que des manifestations en dehors du véhicule ancien sont également acceptées.

Que comprend-on par faire un essai?

Difficile à constater par un policier vu qu'il n'est pas un contrôleur technique. Le fait de rouler après avoir remplacé les plaquettes de freins, les vis platinées ou autres éléments mécaniques, peut certainement être considéré comme un essai.

A partir d'où le rayon de 25 kms est-il calculé?

Impossible de répondre correctement vu que les textes de lois ne le précisent pas. Est-ce l'adresse où le véhicule est en stationnement? Est-ce l'adresse mentionnée sur le certificat d'immatriculation, qui n'est pas nécessairement l'adresse du garage où l'ancêtre se repose entre deux manifestations?

Soyons clairs que l'ancêtre qui est dispensé de contrôle technique ne peut pas être utilisé :

- sur le chemin du travail;



- pour faire des achats au magasin;
- pour conduire les enfants à l'école;

Nous vous demandons de protéger avec nous l'image de l'ancêtre en ne faisant pas d'abus dans l'usage de votre véhicule ancien!

Visite chez

bosal



Le 26 novembre 2008, les responsables des clubs affiliés à la FBVA, ont eu l'occasion de visiter Bosal, qui a présenté un nouveau service spécialement conçu pour les véhicules anciens.

Voici l'explication :

Bosal est un fournisseur reconnu de systèmes d'échappement et de crochets d'attelage aussi bien pour le marché de première monte (Original Equipment) que pour le marché après-vente. Particulièrement pour les oldtimers, classiques, exclusivités et youngtimers, les systèmes d'échappement sont fabriqués sur mesure et livrés depuis les installations de Lummen.



Au centre de développement du groupe Bosal, les amateurs de classiques peuvent faire construire des systèmes d'échappements pour leur véhicule. Pour la conception, Bosal bénéficie d'une base de données très étendue. En effet, aussi bien pour les échappements d'origine que pour les échappements après-vente, les données techniques sont connues et disponibles à Lummen. Pour la production, le centre de recherche est entièrement équipé pour fabriquer des systèmes d'échappements en petite série ou même pièce par pièce.



Un système d'échappement peut être modelé selon les souhaits du client. Les nombreuses possibilités incluent, entre autres, une réplique exacte de l'original, une reproduction avec les caractéristiques des échappements après-vente Bosal ou des variantes aux performances améliorées avec diamètres de tubes agrandis et silencieux aménagés afin de réduire la contrepression. En ce qui concerne les matières, elles peuvent également être adaptées aux besoins de l'utilisateur (acier inoxydable ou acier aluminé).

Les véhicules dont les données ne seraient plus disponibles peuvent également être équipés de nouveaux systèmes d'échappement à l'atelier de Lummen. Dans ce cas, la fabrication, le montage et le contrôle devront se faire sur place. En reprenant votre véhicule, il ne vous restera alors plus qu'à embarquer, mettre le contact et rouler pour votre plus grand plaisir !

Si vous êtes intéressé ou si vous avez encore des questions spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement à

Bosal Research N.V, Dellestraat 20, 3560 Lummen

Tél.: 013-530800, Fax: 013-531411

E-Mail: Info.BI@eur.bosal.com. - <http://www.bosal.com>

Carte Retro Profit Passs



La validité de la carte avantage Rétro Profit Passs s'est terminée fin 2008. La FBVA a évalué le résultat de cette carte avec nos partenaires et nous avons décidé de ne plus éditer cette carte mais de la remplacer par des bons de réductions qui seront diffusés via ce magazine et via le site internet. Nous allons d'ailleurs mettre en place un tout nouveau service envers les spécialistes dans le domaine des véhicules anciens, qui eux vont proposer des réductions qui seront disponibles via notre site internet et repris dans chaque magazine.

Newsflash Rappel

Le nombre d'adresses dans notre fichier d'adresses augmente chaque jour. Malheureusement nous ne possédons pas encore toutes les adresses emails. Nous vous rappelons qu'entre la publication des magazines, nous éditons régulièrement des emails 'Newsfalsh' avec des informations importantes ainsi que des bons de réductions. Si vous ne recevez pas encore ces Newsflash par email, nous vous demandons de nous fournir votre adresse email à l'adresse fbva@skynet.be en ajoutant nom et adresse privée svp. C'est le seul moyen de rester au courant rapidement de tout ce qui touche le véhicule ancien.



Dans notre magazine du mois d'août, nous avons annoncé que notre fédération avait été sollicitée par le Ministère de la Communauté Française afin de collaborer à l'organisation du Printemps des Musées. Le but est d'ouvrir au grand public pendant le week-end des 16 et 17 mai 2009 les musées et des collections privées et de montrer les anciens artisans et ce dans tous les domaines possibles. Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer la liste des participants dans le domaine de l'automobile qui ouvriront leurs portes au public. Prenez contact avec votre responsable de club en vue de vérifier si le club organise une balade vers un de ces musées ou collections privés.



Voici l'annonce officielle :

COULEURS MOBILES

De la berline noire de la prohibition au camion rouge des pompiers, qui n'a jamais rêvé devant les couleurs des véhicules ? Qui n'a jamais souhaité être aux commandes d'une moto aux couleurs de liberté ou d'un véhicule militaire vêtu de sa tenue de camouflage ? À l'initiative du Service du Patrimoine culturel et en collaboration avec la FBVA – Fédération belge des Véhicules anciens (www.fbva.be), 12 institutions muséales et collections particulières vous ouvrent leurs portes et vous invitent à admirer leurs collections. Qu'il s'agisse des techniques de peinture des voitures, motos et autres véhicules anciens, de la découverte des métiers associés ou juste du plaisir de rêver devant ces ancêtres, des passionnés vous livreront leur savoir, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

BRUXELLES - D'Ieteren Gallery

Rue du Mail 50, 1050 – Bruxelles
Collection d'automobiles.

Événement

16 mai, 17.00 > 20.00 & 17 mai, 10.00 > 13.00 ♦ 14.00 > 17.00 : Accès gratuit à la Collection.

16 mai, à 17.15 et 18.45 & 17 mai, à 10.15, 11.45, 14.15 et 15.45 : Visite en groupe avec guide (max. 30 pers.).

Animations gratuites.

Réservation préalable au 02 536 56 80 / 0497 44 57 55

Informations – Réservations : André MAQUESTIAU – T 02 536 56 80 / 0497 44 57 55 – F 02 536 91 29 - andre.maquestiau@dieteren.be

FORET – Collection Pirenne

Grand Rue 216, 4870 – Forêt (Trooz)
Collection d'automobiles et de motos.

Événement

17 mai, 14.00 > 16.00 : Accès à la Collection (2,5 €).

Informations – Réservations : Roger PIRENNE – T 04 351 61 00

HABAY-LA-NEUVE – Collection Thiry « La motocyclette d'autrefois »

Rue de Neufchâteau 4, 6720 – Habay-la-Neuve
Collection de deux et trois roues à partir de 1903 – environ septante pièces.

Événement

17 mai, 14.00 > 18.00 : Accès gratuit à la Collection.

Informations : Marcel THIRY – T 063 42 27 86 – F 063 42 64 10

HERSTAL – Motorium Saroléa A.I.G.S.

Rue Saint-Lambert 84, 4040 – Herstal
Histoire sociale et ouvrière à travers les usines de motos Saroléa.

Événement

16 mai, 17.00 > 19.00 & 17 mai, 10.00 > 18.00 : Accès réduit au Musée (1 € pour tous).

Informations : Marie TAETER – T 04 248 48 17 – F 04 248 48 12 - info@museesvivants.be – www.museesvivants.be – www.motorium-sarolea.be

LEUZE-EN-HAINAUT - Mahymobiles

Rue Erna 4, 7900 – Leuze-en-Hainaut

En route pour Mahymobiles afin de mieux comprendre la voiture actuelle. Le Musée de l'Auto expose en permanence près de 300 véhicules de la collection Mahy. Ce patrimoine illustre l'évolution spectaculaire de l'automobile en 110 ans : carrosses, engins à vapeur, voitures populaires, cabriolets, limousines, berlines de voyage, camions de pompiers, prototypes, camionnettes, bus, ... Tous ont leur histoire ou une anecdote à raconter. Et encore... des jouets anciens et des centaines de miniatures, un espace réservé aux deux-roues motorisés, une salle didactique et une rétrospective de bicyclettes.

Événement

17 mai, 10.00 > 17.00 : Accès payant au Musée (groupe 6 € – adulte 7.50 € – enfant 5 €)

Lors d'une visite guidée, l'accent sera mis sur les couleurs utilisées à travers le temps automobile.



Sur réservation uniquement.

Informations – Réservations : Ivan MAHY – T 069 35 45 45 – F 069 35 44 83 – www.mahymobiles.be – mahymobiles@skynet.be

LIEGE – Musée des Transports en commun

Rue Richard Heintz 9, 4020 – Liège

Collection de motos et d'autos : autour des métiers liés à la restauration de véhicules anciens.

Événement

16 mai, 10.00 > 22.00 & 17 mai, 14.00 > 18.00 : Accès payant au Musée (adulte 3 € – 6-12 ans 2 €).

Animation rencontre au Musée et visites groupées de collections privées de motos et d'autos – Utilisation de bus anciens pour les déplacements.

Informations – Réservations : Serge LOUREAU – T 04 361 94 19 ◊ 04 361 91 11 – F 04 361 94 00 – serge.loureau@tec-wl.be – www.infotec.be

NIVELLES – American Fifties

Rue du Travail 1B – Zoning Sud, 1400 – Nivelles

Collections de voitures américaines des années '50.

Événement

16 mai, 17.00 > 20.00 : Accès payant à la Collection (adulte & groupe (max. 15 pers.) 2 €)

Informations : Paul LOMBART – T 067 21 47 02 – F 067 84 12 25 – americanfifties.car@skynet.be

ROMEDENNE – Gambrinus Drivers Museum

Fontaine Saint-Pierre 2A, 5600 – Romedenne

Collections de véhicules utilitaires et de camions de brasserie.

Événement

16 mai, 17.00 > 23.00 & 17 mai, 11.00 > 23.00 : Accès payant à la Collection (adulte 5 € – groupe 3,5 €).

Exposition sur la peinture et la décoration des camions de brasserie.

Informations : Charles FONTAINE – T/F 082 67 83 48 – info@gambrinus-drivers-museum.be
www.gambrinus-drivers-museum.be

SCLESSIN – Collection Istace

Rue Ernest Solvay 465, 4000 – Sclessin

Collection de motos et de voitures.

Événement

16 mai, 17.00 > 20.00 & 17 mai, 10.00 > 16.00 : Accès payant à la Collection (3 € avec boisson).

Informations : Michel ISTACE – T 0477 47 83 44 – F 04 252 12 09 – istace.architectes@euphony.net

STAVELOT – Musée du Circuit de Spa-Francorchamps

Cour de l'Abbaye 1, 4970 – Stavelot

Autos et motos de course, documents et accessoires retracent l'histoire du circuit de Spa-Francorchamps. Il faut noter la présence des motos liégeoises appelées « Les Demoiselles de Herstal » (1896-1960).

Événement

17 mai, 10.00 > 18.00 : Accès gratuit aux collections permanentes, payant à l'exposition temporaire (3,5 €).

En collaboration avec l'Abbaye de Stavelot, le Musée du Circuit de Spa-Francorchamps présente une exposition de véhicules inspirés de la Bande dessinée (Hergé, Franquin,...) replacés dans leur paysage d'origine.

Informations : Pierre ERLER – T 080 88 08 78 – F 080 88 08 77 – etc@abbayedestavelot.be – www.abbayedestavelot.be

TONGRINNE – Carrosserie du Docq

Chaussée de Namur 32, 5140 – Tongrinne

Collection de tracteurs Fendt.

Événement

17 mai, 10.00 > 18.00 : Accès gratuit à la Collection.

Informations : F. DESNEUX – T 071 88 50 88 – F 071 88 51 88 – desneux@bid.ucl.ac.be

VELLEREILLE-LES-BRAYEUX – Collection Wanty

La Ferme – Rue Jurion, 7120 – Vellereille-les-Brayeux

Collection de tracteurs.

Événement

16 mai, 17.00 > 20.00 & 17 mai, 10.00 > 17.00 : Accès à la Collection (adulte 2 €, en faveur de l'ASBL Moisson à l'abbaye de Bonne-Espérance).

Mise en route de tracteurs anciens.

Informations : Michel WANTY – T 0496 23 04 32 – F 064 31 12 24 – michel.wanty@wanty.be

FAITES VOTRE CHOIX ET PARTICIPEZ EN NOMBRE AU PRINTEMPS DES

Assurances: The Classic Car Insurance

La FBVA a décidé de travailler avec un seul courtier d'assurances et ce depuis le 1er janvier 2009. Nous avons mis fin à la collaboration avec le courtier Société Liégeoise de Courtage sprl pour des diverses raisons. Le portefeuille de nos assurés a été transféré à notre courtier MARSH qui a ouvert deux bureaux supplémentaires à Liège et à Bruxelles. Les responsables de clubs ont été avertis de ce changement en décembre 2008.

Nous nous distançons du courrier envoyé par le directeur de la Société Liégeoise de Courtage envers les assurés de la FBVA et ce pour les raisons suivantes :

- Faire payer une prime d'assurance sans qu'un contrat ou document de demande d'assurance n'ait été signé
- Faire payer une prime d'assurance pour une véhicule qui est déjà valablement assuré auprès d'une autre compagnie d'assurance
- Utiliser un fichier d'adresses qui ne lui appartient plus

Bien que chaque amateur soit libre dans son choix pour souscrire une assurance, nous voudrions quand même vous signaler ce qui suit :

- La compagnie d'assurance proposée par la Société Liégeoise de Courtage est la compagnie Vivium (anciennement Zürich). Nous vous rappelons que Zürich a résilié le contrat avec la FBVA en 2005.
- L'impact de la FBVA que nous avons auprès de la compagnie d'assurance est beaucoup plus important que celle d'un simple courtier d'assurance. Nous avons plus de 17000 véhicules assurés auprès de la même compagnie d'assurance.
- La FBVA a ses contrats auprès de la plus grande compagnie d'assurance en Belgique. La Winterthur a fusionné avec AXA en 2006 et à partir de cette année, seul le nom d'AXA est retenu.
- La FBVA a conclu, toujours dans le but de défendre au mieux le véhicule ancien, un accord avec AXA pour obtenir encore des meilleures conditions au niveau des assurances omnium, les assurances pour véhicules modernes, d'autres assurances comme l'incendie et la familiale, assurance pour participer à un rallye de régularité, etc ...

Conclusion :

Il vaut mieux être assuré via la FBVA, qui vous défend auprès des autorités, qu'auprès d'un simple courtier d'assurances qui ne pense qu'à son portefeuille. N'oubliez pas : L'Union fait la force'.

Différence de prix entre proposition SLC et FBVA !

Effectivement, il y a une différence de prix de +/- 7 EUR pour le véhicule entre 25 et 40 ans. Ce n'est pas un secret que la FBVA reçoit annuellement une subvention des courtiers d'assurance. Cette subvention est égale à 7,44 EUR et ce depuis le début de l'existence du contrat « The Classic Car Insurance » (1994). Nous utilisons cette argent pour défendre nos amateurs de véhicules anciens, pour défendre les véhicules anciens contre des nouvelles lois et pour défendre les clubs. De cette façon, nous pouvons garder la cotisation des clubs à un tarif faible (70 EUR forfaitaire + 0,40 EUR par membre affilié).

Nouveaux accords entre la FBVA et AXA !

1. Fusion de la catégorie 1 et 2

La catégorie 1 (Voitures et camionnettes) et la catégorie 2 (Motos) devient une seule catégorie avec le tarif suivant

Groupe 1	(+40 ans)	€ 67,00
Groupe 2	(25-39 ans)	€ 107,00
Groupe 3	(motos 15-24 ans)	€ 150,00
Groupe 3	(voitures et camionnettes 15-24 ans)	sur demande (sur base du BM et KW)

Par véhicule supplémentaire € 22,00

2. Cellule d'experts agréés par la FBVA

La FBVA travaille actuellement sur la mise en place d'une cellule qui reprend des experts qui ont été choisis par la FBVA et qui travaillent selon les conditions établies par la FBVA. Ces experts pourront effectuer des expertises individuelles ou en groupe (journée d'expertises organisée par un club).

Le rapport d'expertise (valeur du véhicule) est automatiquement accepté par la compagnie d'assurance AXA en vue de souscrire une omnium ou omnium partielle.



MARSH



MARSH



MARSH

Avantages :

Vous avez la certitude que :

- l'expert FBVA a une connaissance du véhicule ancien.
- l'expert travaille à un tarif honnête établi par la FBVA
- vous recevez un rapport d'expertise correct de la part de cet expert

Nous vous conseillons de visiter régulièrement notre site internet www.fbva.be rubrique 'Assurances' pour connaître les conditions et la liste des experts qui vont faire partie de cette cellule.

3. Tarif Omnium revu à la baisse

Nouveau! Possibilité de souscrire la garantie casco partiel couvrant l'incendie, le vol, le bris de glace, le heurt avec les animaux, les forces de nature, etc.

- Des taux réduits pour l'assurance de votre véhicule ancien:
- selon l'âge : de 15 à > 40 ans
- selon la garantie :
 - incendie et vol véhicule immobilisé
 - omnium partielle
 - omnium complète (maximum 2.000 kms)
 - omnium complète (entre 2.000 et 10.000 kms)

Les taux d'application pour la garantie casco pour les catégories voitures et camionnettes sont les suivants sur base de la valeur reprise sur le rapport d'expertise:

Type véhicule	Incendie-vol : au repos	Casco partiel	Omnium max 2000 km/an	Omnium > 2000 km jusqu'à 10.000 km/an max
15- 25 ans	0,58%	1,30%	1,90%	2,30%
25-40 ans	0,58%	1%	1,3%	1,6%
> 40 ans	0,58%	0,8%	1,2%	1,4%

Ces taux s'entendent hors taxes.

La prime min en incendie/vol et casco partiel s'élève à 150 EUR.

La prime min en omnium est de 190 EUR.

Conditions :

La valeur maximale à assurer est maintenue à 50.000 euros. Au-delà de cette limite, la consultation préalable de la compagnie est requise.

Une expertise quelle que soit la valeur assurée doit être réalisée et le renouvellement de cette dernière doit être effectué tous les 3 ans.

Absence de dégressivité pendant 36 mois et application, à partir du 37ème mois, de la valeur fonctionnelle (reprise dans les conditions générales AXA)

La franchise d'application pour la garantie omnium s'élève à 2,5% de la valeur assurée.

4. Rallyes de régularité

Nous vous rappelons que la carte verte d'assurance de votre véhicule ancien n'est pas valable durant la participation à un rallye de régularité, ni en Belgique, ni à l'étranger. Les organisateurs des rallyes de régularité organisés sous l'égide de la FBVA (voir www.fbva.be rubrique Calendrier > rallyes historiques 2009), sont obligés de souscrire une assurance via la FBVA pour couvrir les véhicules participants. Il est évident que les autres organisateurs, en Belgique et à l'étranger, n'ont pas cette obligation, ce qui veut dire que vous participez à ce genre de manifestations sans assurance.

Depuis des années, nous avons essayé de trouver un accord avec la compagnie d'assurances pour pouvoir assurer ce genre de participation et après de maintes discussions, nous avons obtenu un accord.

Souscription :

Cette extension est uniquement octroyée pour des épreuves reprises dans le calendrier FIVA. Seuls les participants ayant souscrit un contrat RC Auto via la FBVA (The Classic Car Insurance) peuvent bénéficier de cette extension de couverture. La couverture est d'application dans les pays couverts par la carte verte à l'exception de la Belgique et est accordée uniquement aux véhicules automoteurs de type voiture ou moto et dont le propriétaire est détenteur d'un passeport FIVA.



MARSH



MARSH

Tarif :

Prime supplémentaire, forfaitaire et indivisible, annuelle pour l'extension :

150 EUR ttc/an jusqu'à maximum 2 participations par an

200 EUR ttc/an pour 3 ou 4 participations par an

250 EUR ttc/an pour 5 ou 6 participations par an

Si le nombre de participations par an est > 6 il faut contacter le courtier d'assurances.

5. Autres assurances à prix réduits

De plus, en tant que membre de l'asbl FBVA, vous pouvez bénéficier d'un service sur mesure et de conditions très avantageuses pour l'ensemble de vos assurances privées.

En effet, un programme d'assurances a été développé exclusivement pour les membres d'un club, membre de l'asbl FBVA ainsi que pour leur famille. Vous pouvez ainsi profiter d'un tarif groupe et bénéficier de réductions allant jusqu'à 30%.

Quelles sont les différentes assurances qui sont proposées par Marsh ?

- Package d'assurances pour votre habitation
- Assurance incendie bâtiment et contenu
- Assurance vol

- Package d'assurances pour votre famille
- Assurance responsabilité civile familiale
- Assurance gens de maison (assurance accidents du travail obligatoire)
- Assurance individuelle accidents
- Assistance juridique

- Package d'assurances pour votre véhicule
- Assurance responsabilité civile
- Omnium partielle ou complète
- Protection juridique
- Assurance conducteur
- Assistance véhicule

Des questions ?

Pour toute information complémentaire ou obtenir une offre sans engagement, prenez contact avec nos courtiers

Marsh SA – Bruxelles, Boulevard du Souverain 2 à 1170 Bruxelles

- ▶ Ludo De Cubber ☎02/674.91.28 – 📠02/674.99.38 - ✉ludo.decubber@marsh.com
- ▶ Anne-Marie Kivula ☎02/674.97.69 – 📠02/674 99 38 - ✉anne-marie.kivula@marsh.com

Marsh SA – Liège, rue des Fories 2 (bte 8) à 4020 Liège

- ▶ Nathalie Roba ☎04/340.18.36 - 📠04/341 04 37 - ✉nathalie.ropa@marsh.com
- ▶ Christine Plumier ☎04/340.18.38 - 📠04/341 04 37 - ✉christine.plumier@marsh.com
- ▶ Véronique Laurent ☎04/340.18.47 - 📠04/341 04 37 - ✉veronique.laurent@marsh.com

Marsh NV – Antwerpen, Uitbreidingstraat 180, 2600 Berchem

- ▶ An Van Steerteghem ☎03/286.63.57 - 📠03/286.65.62 - ✉an.vansteerteghem@marsh.com
- ▶ Leen Vanmoortel ☎03/286.63.57 - 📠03/286.65.62 - ✉leen.vanmoortel@marsh.com

Marsh NV – Roeselare, Accent Business Park – C6, Kwadestraat 151 A/11, 8800 Roeselare

- ▶ Ann Desmet ☎051/26.84.85 - 📠051/21.08.26 - ✉ann.desmet@marsh.com

Disponibilité des informations au sujet de l'assurance

En date du 17 mars 2009, les responsables des clubs francophones seront invités à suivre une soirée d'information au siège de la compagnie d'assurances AXA où nous allons fournir tous les détails concernant les assurances FBVA.



MARSH



Nous vous conseillons de visiter régulièrement notre site internet www.fbva.be rubrique assurances où nous allons mettre en place une nouvelle directive générale, les experts agréés par la FBVA, les adresses utiles de notre courtier Marsh, les polices d'assurances, le nouveau dépliant, ...

**LA FBVA EST CONSCIENTE QU'IL FAUT BICHONNER L'ANCETRE ET SON PROPRIETAIRE
C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS VOUS OFFRONS LES MEILLEURES CONDITIONS.**

Bourse à Anvers

Comme chaque année, nous serons présents à l'Antwerp Classic Salon qui aura lieu **les 6, 7 et 8 mars 2009**. En annexe de ce magazine, nous vous joignons un bon de réduction de 2 EUR. Il est également disponible sur notre site internet www.fbva.be page d'accueil.

Cette année-ci, nous avons choisi un emplacement parmi les clubs, vu que nous sommes toujours une fédération de clubs. Nous serons heureux de vous y accueillir et de vous donner réponse à toutes vos questions au sujet du véhicule ancien.

Nouvelle bourse à Liège

Du **22 au 24 mai 2009**, la ville de Liège aura une attraction en plus. L'asbl **TACO LIEGEOIS** met sur pied un grand événement dans les Halles des foires de Coronmeuse avec une exposition et une bourse pour véhicules anciens. Des informations précises sont envoyées aux clubs et seront diffusées par notre Newsflash. La FBVA sera présente à cette nouvelle exposition.

Spa 6 Hours

Les **25, 26 et 27 septembre 2009** aura lieu l'édition 2009 des Spa Six Hours. Vu le succès des années précédentes, la FBVA a l'intention d'organiser le samedi et le dimanche, 4 balades touristiques vers le plus beau circuit d'Europe. Nous informerons les clubs de la façon de s'inscrire à l'avance vu que les participants auront de nouveau droit à :

- Une réduction de 5 EUR sur le prix d'entrée
- Un souvenir offert par l'organisation
- Un café offert par la FBVA
- Un lunch offert par l'organisation
- Une balade touristique offerte par la FBVA pour ne plus jamais oublier
- Un parking gratuit réservé aux véhicules anciens offert par l'organisation

Nous organiserons également une brocante mécanique et les clubs auront la possibilité de réserver un emplacement pour un certain nombre de véhicules pour leurs membres.

Notez la date dans vos agendas. Les infos complémentaires seront envoyées aux clubs et seront disponibles très prochainement sur notre site internet www.fbva.be. Nous enverrons un Newsflash à tous nos abonnés avec adresse email.



LA FBVA,

AVEC NOUS LE PASSÉ A DU FUTUR!



HISTORIC RALLY NEWS



Publication de la commission Événements Historiques de la Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl

Introduction

Cette partie de notre magazine est spécialement conçue pour ceux qui désirent utiliser leur ancêtre de façon sportive et qui participent à des rallyes de régularité. Notre Commission des Événements Historiques voudrait vous faire part des modifications apportées au règlement FBVA ainsi que d'autres informations intéressantes.

Modifications apportées au règlement FBVA

A partir du 1er avril 2009 (non ce n'est pas un poisson d'avril), les organisateurs seront tenus de suivre la nouvelle charte de la FBVA avec un règlement adapté. Nous reprenons ci-après les modifications importantes qui touchent les participants de ce genre de rallyes:

1. L'âge du véhicule

La FBVA accepte les véhicules:

- a) dont la date de première mise en circulation est antérieure au 01.01.1982 ;
- b) dont la date de première mise en circulation est postérieure au 31.12.1981 pour autant qu'ils aient minimum 25 ans d'âge le jour de l'épreuve ainsi qu'une immatriculation normale et un certificat de contrôle technique valable (carte verte) portant la mention « autorisé à la circulation ». Les véhicules dont la mise en circulation est postérieure au 31.12.1981 et qui sont dispensés de contrôle technique ne seront pas acceptés

2. Refus de participation

La FBVA a ajouté à la liste les rubriques suivantes :

- les pare-chocs : selon conditions du GOCA
- les ampoules des phares d'origine ont été remplacées par un kit d'ampoules au Xénon

Pourquoi ne pas autoriser les phares au Xénon?

Les véhicules utilisant des lampes au Xénon doivent obligatoirement être équipés d'un réglage de niveau automatique pour le faisceau lumineux et d'un système de lavage automatique pour la lampe, ce qui n'est jamais présent sur des véhicules anciens.

3. Fiche de non-conformité

A partir de cette année, chaque participant recevra au contrôle technique d'un rallye de régularité organisé sous l'égide de la FBVA, une fiche de conformité qui devra être présentée à chaque rallye. Si un véhicule n'est pas/plus conforme, cette fiche sera remplie par le directeur du contrôle technique et le propriétaire devra mettre son véhicule en conformité pour le prochain rallye. Au cas où le véhicule n'aurait pas été remis en conformité, il ne pourra plus prendre le départ.

4. Demande de carte d'identité FIVA

Un nouveau formulaire est d'application pour demander une carte d'identité FIVA (passeport FIVA). Il est disponible sur notre site internet www.fbva.be rubrique FIVA > Passeport FIVA. Nous vous demandons d'utiliser dès à présent le nouveau formulaire.

La FIVA travaille actuellement sur une demande de carte d'identité FIVA qui pourrait être remplie 'on line' et où vous ne devriez plus envoyer la demande par la poste. La photo du véhicule sera imprimée automatiquement sur la carte d'identité FIVA. Dès que ce service sera d'application, nous vous en informerons.



5.

Règlement disponible

La FBVA enverra à tous les organisateurs, observateurs et administrations communales la nouvelle charte sous forme de livret. Les participants (pilotes et co-pilotes) recevront également un livret pour garder dans leur voiture. Nous vous informons que la charte et le règlement FBVA sont disponibles sur notre site internet www.fbva.be rubrique FIVA > Charte FBVA.

Assurance complémentaire

Nous attirons votre attention sur la rubrique reprise au présent magazine au sujet des assurances et plus spécialement le point 4 concernant les rallyes de régularité. Ce service est offert à ceux qui roulent régulièrement à l'étranger et qui ne sont pas assurés lors du rallye. La FBVA a conclu un accord pour vous assurer pendant ces rallyes de régularité.

Appel aux candidats

La Commission des Evénements Historiques se réunit régulièrement avec les organisateurs et les observateurs. A côté de cette grande réunion, la FBVA a mis en place une commission restreinte qui prépare les règlements, qui discutent sur le déroulement des rallyes, etc...

Cette commission restreinte est composée de 2 administrateurs FBVA, 1 observateur responsable du contrôle technique, 2 observateurs de rallyes, deux représentants pour les pilotes et co-pilotes et 1 organisateur.

La FBVA voudrait faire appel à des nouveaux candidats. Vous pouvez nous envoyer votre candidature par écrit à la FBVA asbl, BP 48, 3130 Begijnendijk ou par email fbva@skynet.be.

Plaintes

La FBVA signale qu'une plainte lors d'un rallye devra être signalée par écrit à l'observateur FBVA qui se trouve sur place. Les observateurs ne tiendront plus compte des plaintes verbales. Cela est également d'application pour des remarques, suggestions et plaintes après un certain rallye. Seuls les écrits envoyés à la FBVA asbl, BP 48, 3130 Begijnendijk ou par email fbva@skynet.be seront pris en considération.

Nouvelle approche de la régularité ... mais cette fois-ci sur circuit



Bien que nous ayons jusqu'à présent roulé en régularité sur la voie publique, l'organisateur Trajectoire Limited organise cette année un rallye de régularité sur circuit. Voici la présentation.

Introduction

Dans le monde des passionnés de l'automobile, nombreux sont ceux qui manifestent un intérêt pour le circuit sans jamais oser franchir le pas, ou piloter à nouveau après quelques années d'absence des pistes. Parmi les raisons invoquées, il y a la crainte de l'escalade des coûts dans la préparation et l'entretien de la voiture, les risques de dommages au véhicule, le manque de connaissance du pilotage, l'esprit "compétition" qui peut effrayer, la non-possession de la voiture adéquate, ou la maigre chance de victoire.

Le Historic Endurance & Regularity Challenge s'adresse à eux. Sa vocation est d'allier les sensations du circuit au plaisir de la régularité. Il se compose de 3 manches d'une journée sur 3 circuits différents.

A l'image de nos autres événements, le Historic Endurance & Regularity Challenge offre une qualité d'organisation de premier plan, notamment dans son encadrement et son aspect sportif. Si celui-ci est bien entendu le moteur du challenge, l'esprit "gentleman driver" aura toute son importance et sera au cœur de nos préoccupations.

Si ce challenge suscite votre intérêt, nous sommes à votre disposition pour vous aider au mieux dans vos démarches et votre préparation.

A bientôt, *Jean-François DEVILLERS.*

Le principe de la régularité en circuit

Dans cette discipline, la victoire ne va pas au plus rapide. De plus, chaque équipage détermine lui-même son propre rythme.



Ainsi, la séance d'essai du matin permet à chacun de s'habituer au circuit et à la voiture. C'est durant ces 2 heures que vous déterminerez le temps avec lequel l'équipage est le plus à l'aise pour boucler un tour. Au terme de la séance, chaque équipe communiquera son temps de référence à la direction de la course.

L'objectif de la discipline est de tenter durant la course de vous approcher le plus possible de votre temps de référence. Comme c'est le cas pour les rallyes de régularité, les avances et retards à chaque tour seront convertis en points. L'équipage qui aura cumulé le moins de points de pénalités au terme de l'endurance sera déclaré vainqueur.

Pour donner la même chance à tous, un nombre identique de meilleurs tours sera conservé de façon à éviter d'être pénalisé par les tours de rentrée en piste ou au stand, par les changements de pilote, etc...

Atouts : En regards des courses de vitesse, l'endurance de régularité sur circuit a des atouts indéniables.

La maîtrise des coûts : Ne pas devoir être le premier à franchir la ligne pour remporter la victoire n'impose pas d'investir sans cesse dans la performance de la voiture, si ce n'est pour son plaisir personnel. Un véhicule bien réglé en suspension, ayant de bons freins et un moteur fiable donnera pleine satisfaction sur tous les circuits. En plus, il n'y a pas de prescription en matière de pneumatiques.

A chacun sa chance de victoire : L'équipage d'une Mini Cooper, avec un équipage régulier et homogène, peut très bien remporter la compétition face à des GT. De même, le pilotage étant le seul critère de départage, participer avec une voiture plus jeune ne sera pas déterminant.

Utiliser la voiture d'une autre discipline : Nul besoin d'investir dans une voiture spécifique. Vous pouvez très bien vous inscrire avec une voiture prévue pour le rallye de régularité ou la course de côte. Il faudra peut-être adapter les réglages.

Accessible aux débutants & pilotes avertis :

C'est la formule idéale pour une première approche du circuit. Aucune licence n'est obligatoire. Juste le respect des règles de Trajectoire, de dépassement et des consignes de sécurité.

Mais comme chacun roule à sa main, les pilotes d'autres disciplines ou anciens pilotes trouveront une motivation différente dans l'approche conviviale de cette formule.

La découverte d'autres circuits : L'un de nos objectifs est de vous faire découvrir des circuits nouveaux, techniques et peu éloignés. Nous introduirons au programme de nouveaux circuits chaque année.

Financièrement accessible :

Le règlement prévoit que les équipages soient composés de 2 à 4 pilotes. Les frais pourront donc être divisés par autant. Participer à une manche du challenge démarre à 250 € par pilote pour la journée, repas inclus.

Le calendrier : Voici un résumé de ce que vous pouvez trouver en détail sur notre site internet : présentation des circuits, itinéraire, vidéo, lieux d'hébergement, stations essences à proximité, ...

Dimanche 24 mai : Chimay (4.415 km)

Samedi 22 août : Abbeville (2.450 km)

Samedi 10 octobre : Circuits des Ecuyers (3.500 km)

Le Historic Endurance & Regularity Challenge

Il se compose de 3 manches d'une journée. Un classement distinct sera attribué pour chacune d'elles. En fin de saison, le titre sera attribué au(x) pilote(s) ayant obtenu le meilleur résultat au cumul des points de chaque manche. Pour revendiquer ce titre, il faudra avoir participé à l'ensemble des 3 manches. Mais vous pouvez aussi prendre part à 1 ou 2 épreuves en fonction de votre propre désir.

Catégories, classes et team :

Pour cette première année, toutes les voitures rouleront en même temps (des plateaux seront envisagés en 2010). Elles seront réparties en 2 catégories : Classic (> 31.12.1969) et Historic (01.01.1970 > 31.12.1978). Elles seront aussi réparties par classe de cylindrée.

Un classement par team est aussi proposé. Pour cela, 3 voitures doivent se rassembler sous les couleurs d'un club, d'une marque, d'un préparateur, ... au choix.

Sécurité : Les voitures devront être équipées d'un arceau (sauf rare exception), d'un extincteur et d'un harnais.

Les pilotes porteront une salopette de pilote et seront casqués.

(Voir détail dans le règlement disponible en ligne)

Chronométrage : Le chronométrage se fera au moyen d'un transpondeur mis à disposition par l'organisation.

Aucun moyen de chronométrage ne sera toléré à l'intérieur de la voiture. Seul un panneauteur renseignera le pilote sur ses temps.

Hébergement & repas :

Afin réduire les coûts et respecter le choix de chacun quant à la qualité de l'hébergement, nous ne nous occupons pas de votre hébergement. Toutefois, vous trouverez sur notre site une liste à jour d'hôtels. Par contre, nous organisons les repas pour les pilotes (inclus dans les frais d'engagement) et leur accompagnant s'ils le désirent.

Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement par écrit au moyen du bulletin d'engagement (pdf en ligne).

ANTWERP CLASSIC SALON

ONE OF THE BEST IN EUROPE

32^e



BRITISH CAR FESTIVAL

vr 6 - za 7 - zo 8
maart 2009

(vr: 14u - 20u / za & zo: 9u - 18u)

antwerp expo